

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

## ARRÊTÉ DU MAIRE

### AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 9, RUE JULES FERRY

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,  
VU l'article L 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,  
VU le code de la route  
VU l'article 610-5 du code pénal,  
VU la demande écrite de Monsieur DELLIAUX Jean-Pierre en date du 18 juin 2025,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de garantir la sécurité des usagers pendant la durée d'un déménagement sis 9, rue Jules Ferry à Pont-Audemer.

### ARRÊTE

Article 1 : Monsieur DELLIAUX Jean-Pierre est autorisé à stationner un camion de location et à neutraliser les places autorisées sis 8 et 10, rue Jules Ferry à Pont-Audemer, afin de procéder à un déménagement à compter du **samedi 5 juillet 2025 jusqu'au lundi 7 juillet 2025, de 8 heures à 20 heures, sauf le dimanche 6 juillet 2025 à partir de 15 heures.**

Article 2 : La signalétique sera mise en place, avec copie de cet arrêté, par les services techniques communautaires, **le vendredi 4 juillet 2025,**

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront relevées selon la réglementation en vigueur.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer, la Police Municipale, les services techniques communautaires et Monsieur DELLIAUX Jean-Pierre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa notification à l'intéressé.

Fait à Pont-Audemer, le 3 juillet 2025

Pour le Maire et par délégation le 1er adjoint, en charge  
du personnel, des sports, de la jeunesse et des affaires  
générales

Christophe CANTELOUP

